Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 005-210500583-20250617-202546-DE

Freissinières
PAYS DES ÉCRINS

COMMUNE DE FREISSINIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-46

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10	
Conseillers présents : 8	Pour : 9
Conseillers absents : 2	Contre :
Conseillers représentés : 1	Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme – BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille – MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica – LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : VALLEE DE DORMILLOUSE – RESILIENCE ET RISQUES NATURELS, ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE – ESPACE VALLEEN DU PAYS DES ECRINS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la problématique de l'accès au fond de vallée et ainsi à Dormillouse.

La commune souhaite recourir à une prestation intellectuelle pour une mission d'accompagnement à la définition d'un scénario préférentiel qui définira l'accès à la haute vallée et au hameau de Dormillouse.

Pour mener à bien ce projet, la commune souhaite s'attacher des compétences d'un bureau d'études spécialisé qui sera chargé de l'aider tout au long de cette mission.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 005-210500583-20250617-202546-DE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter des aides selon le plan de financement suivant :

Coût du projet :	80 000 € HT
Région SUD PACA (40%) :	32 000 €
Etat FNADT CIMA (40%) :	32 000 €
Autofinancement :	16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Autorise le Maire à solliciter des aides auprès de l'Etat et la Région Sud PACA.
Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

MAIRIE DE FREISSINIERES - 05 - Htes-Alpes

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1er adjoint au Maire.